



Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

## Règlement 257-2020

### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 195 635 \$**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE des travaux de réfection du rang de Léry et de la route Cumberland sont nécessaires;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement est supporté par l'ensemble des propriétaires du territoire de la Municipalité, il n'y aura pas de consultation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 janvier 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

RÉSOLUTION N° 2020-02-014

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu qu'il soit adopté et décrété par règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du rang de Léry et de la route Cumberland pour un montant de 782 545 \$ réparti selon l'estimation de l'ingénieur à l'annexe I.

#### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 195 635 \$ sur une période de 20 ans. La balance sera payée par le ministère des Transports tel qu'annoncé à l'annexe II.

#### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 5**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Martin St-Laurent  
Maire

---

Véronique Fortin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



## ANNEXE I

Municipalité de Saint-Simon-les-Mines  
Réfection de la route Cumberland II et rang de Léry  
Estimation recommandation de l'ingénieur (Version 3)

MRC de Beauce-Sartigan  
Dossier : 29125-18-083  
Date : 2019-12-04

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX UNITAIRE	MONTANT COURANT
<b>1.0</b>	<b>Rang de Léry</b>				
<b>1.1</b>	<b><u>Travaux généraux</u></b>				
1.1.1	Organisation de chantier	global	100%	20 000,00 \$	20 000,00 \$
1.1.2	Gestion de la circulation et signalisation	global	100%	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	<b><u>Sous-total de l'article 1.1 :</u></b>				<b><u>25 000,00 \$</u></b>
<b>1.2</b>	<b><u>Travaux de voirie</u></b>				
1.2.1	Decohésionnement, nivellement et mise en forme de l'infrastructure (150 mm d'épaisseur, 9.0 m de largeur)	m <sup>2</sup>	5 700,00	5,00 \$	28 500,00 \$
1.2.2	Surexcavation et correction de l'infrastructure avec MG-112, en cas d'instabilité (provisionnel) :	t	1 500,00	20,00 \$	30 000,00 \$
1.2.3	Membrane de renforcement (en cas d'instabilité) a) Geo9 de Texel ou équ. (provisionnel)	m <sup>2</sup>	200,00	3,00 \$	600,00 \$
1.2.4	Fondation supérieure MG-20 (50 mm d'épaisseur, 10.0 m de largeur)	m	633,00	21,00 \$	13 293,00 \$
1.2.5	Revêtement bitumineux a) Couche de base: ESG-14, 70 mm d'épaisseur, 8.0 m de largeur	t	920,00	135,00 \$	124 200,00 \$
1.2.6	Rechargement des accotements MG-20B (120 m d'épaisseur, ± 1000 mm de largeur)	m <sup>2</sup>	1 280,00	5,00 \$	6 400,00 \$
1.2.7	Lignage et marquage (Peinture à l'eau) a) Ligne axiale continue jaune	m	633,00	1,50 \$	949,50 \$
	<b><u>Sous-total de l'article 1.2 :</u></b>				<b><u>203 942,50 \$</u></b>
<b>1.3</b>	<b><u>Travaux de drainage</u></b>				
1.3.1	Ponceau #3015 - (Reconstruction)				
	a) Conduite TBA 600 mm, Cl. III JE	m	12,20	400,00 \$	4 880,00 \$
	b) Extrémités biseautés 600 mm incluant murs parafoilles	u	2,00	1 300,00 \$	2 600,00 \$
	c) Déblais 2e classe pour transition 20:1	global	100,00%	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	d) Remblai MG-112 pour transition 20:1	global	100,00%	7 000,00 \$	7 000,00 \$
	e) Gestion de l'eau et protection de l'environnement	global	100,00%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.3.2	Ponceau #3016 - (Reconstruction)				
	a) Conduite TBA 900 mm, Cl. III JE	m	12,20	700,00 \$	8 540,00 \$
	b) Extrémités biseautés 900 mm incluant murs parafoilles	u	2,00	2 600,00 \$	5 200,00 \$
	c) Déblais 2e classe pour transition 20:1	global	100,00%	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	d) Remblai MG-112 pour transition 20:1	global	100,00%	7 000,00 \$	7 000,00 \$
	e) Gestion de l'eau et protection de l'environnement	global	100,00%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.3.3	Ponceau #3017 - (Reconstruction)				
	a) Conduite TBA 600 mm, Cl. III JE	m	12,20	400,00 \$	4 880,00 \$



Municipalité de Saint-Simon-les-Mines  
 Réfection de la route Cumberland II et rang de Léry  
 Estimation recommandation de l'ingénieur (Version 3)

MRC de Beauce-Sartigan  
 29125-18-063  
 Date : 2019-12-04

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX UNITAIRE	MONTANT COURANT
	b) Extrémités biseautés 600 mm incluant murs parafouilles	u	2,00	1 300,00 \$	2 600,00 \$
	c) Déblais 2e classe pour transition 20:1	global	100,00%	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	d) Remblai MG-112 pour transition 20:1	global	100,00%	7 000,00 \$	7 000,00 \$
	e) Gestion de l'eau et protection de l'environnement	global	100,00%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Sous-total de l'article 1.3 :</b>					<b>61 700,00 \$</b>
<b>1.4 Réparation des arrières et travaux divers</b>					
1.4.1	Rechargement des entrées privées graveiées (300 mm MG-20B)	m <sup>2</sup>	500,00	15,00 \$	7 500,00 \$
1.4.2	Fossés				
	a) Nettoyage et reprofilage des fossés	m	280,00	15,00 \$	4 200,00 \$
	b) Creusage de fossés	m	1 000,00	20,00 \$	20 000,00 \$
1.4.3	Ponceaux longitudinaux d'entrées privées				
	a) TBA 450 mm - À remplacer	m	150,00	280,00 \$	42 000,00 \$
	b) Extrémités biseautés 450 mm	u	30,00	800,00 \$	24 000,00 \$
2.3.5	Borne d'arpentage à remplacer (provisionnel)	u	10,00	500,00 \$	5 000,00 \$
<b>Sous-total de l'article 1.4 :</b>					<b>102 700,00 \$</b>
<b>Sous-total de l'article 1.0 :</b>					<b>393 342,50 \$</b>
<b>2.0 Route de Cumberland</b>					
<b>2.1 Travaux généraux</b>					
2.1.1	Organisation de chantier	global	100%	20 000,00 \$	20 000,00 \$
2.1.2	Gestion de la circulation et signalisation	global	100%	5 000,00 \$	5 000,00 \$
<b>Sous-total de l'article 2.1 :</b>					<b>25 000,00 \$</b>
<b>2.2 Travaux de voirie</b>					
2.2.1	Décohésionnement, nivellement et mise en forme de l'infrastructure (150 mm d'épaisseur, 9.0 m de largeur)	m <sup>2</sup>	4 000,00	5,00 \$	20 000,00 \$
2.2.2	Déblais				
	a) 2e classe	m <sup>3</sup>	300,00	12,00 \$	3 600,00 \$
2.2.3	Membrane de renforcement (en cas d'instabilité)				
	b) Géot de Texel ou équ. (provisionnel)	m <sup>2</sup>	200,00	3,00 \$	600,00 \$
2.2.4	Fondation supérieure MG-20 (50 mm d'épaisseur, 10.0 m de largeur)	m	443,00	21,00 \$	9 303,00 \$
2.2.5	Revêtement bitumineux				
	a) Couche de base: ESG-14, 70 mm d'épaisseur, 8.0 m de largeur	t	650,00	135,00 \$	87 750,00 \$



Municipalité de Saint-Simon-les-Mines  
 Réfection de la route Cumberland II et rang de Léry  
 Estimation recommandation de l'ingénieur (Version 3)

MRC de Beauce-Sartigan

Dossier : 29125-18-083

Date : 2019-12-04

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX UNITAIRE	MONTANT COURANT
2.2.6	Rechargement des accotements MG-20B (100 m d'épaisseur, ± 1000 mm de largeur)	m <sup>2</sup>	900,00	5,00 \$	4 500,00 \$
2.2.7	Lignage et marquage (Peinture à l'eau) a) Ligne axiale continue jaune	m	311,00	1,50 \$	466,50 \$
<b>Sous-total de l'article 2.2 :</b>					<b>126 219,50 \$</b>
<b>2.3 Travaux de drainage</b>					
2.3.1	Ponceau Ch. 0+820 - (Reconstruction)				
	a) Conduite TBA 600 mm, Cl. III JE	m	12,20	400,00 \$	4 880,00 \$
	b) Extrémités biseautés 600 mm incluant murs parafeuilles	u	2,00	1 300,00 \$	2 600,00 \$
	c) Déblais 2e classe pour transition 20:1	global	100,00%	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	d) Remblai MG-112 pour transition 20:1	global	100,00%	7 000,00 \$	7 000,00 \$
	e) Gestion de l'eau et protection de l'environnement	global	100,00%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Sous-total de l'article 2.3 :</b>					<b>18 480,00 \$</b>
<b>2.4 Réparation des arrières et travaux divers</b>					
2.4.1	Rechargement des entrées privées gravelées (300 mm MG-20B)	m <sup>2</sup>	200,00	15,00 \$	3 000,00 \$
2.4.2	Fossés				
	a) Nettoyage et reprofilage des fossés	m	700,00	15,00 \$	10 500,00 \$
	b) Creusage de fossés	m	200,00	20,00 \$	4 000,00 \$
2.4.3	Drain perforé 150 mm, PEHD R-320 (incluant pierre nette et membrane géotextile type 5)	m	40,00	50,00 \$	2 000,00 \$
2.4.4	Ponceaux longitudinaux d'entrées privées				
	a) TBA 450 mm - À remplacer	m	80,00	280,00 \$	22 400,00 \$
	b) Extrémités biseautés 450 mm	u	14,00	800,00 \$	11 200,00 \$
2.4.5	Borne d'arpentage à remplacer (provisionnel)	u	10,00	500,00 \$	5 000,00 \$
<b>Sous-total de l'article 2.4 :</b>					<b>58 100,00 \$</b>
<b>Sous-total de l'article 2.0 :</b>					<b>227 799,50 \$</b>
<b>Sous-total - Articles 1.0 et 2.0 :</b>					<b>621 142,00 \$</b>
Frais incidents (20%) :					124 228,40 \$
<b>Sous-total :</b>					<b>745 370,40 \$</b>
TPS (5%) :					37 268,52 \$
TVQ (9,975%) :					74 350,70 \$
<b>Total brut :</b>					<b>856 989,62 \$</b>
Remboursement TPS (100%) :					(37 268,52) \$
Remboursement TVQ (50%) :					(37 175,35) \$
<b>Total net :</b>					<b>782 545,75 \$</b>

Document préparé par :

*Olivier Loehance, ing.*



## ANNEXE II



Gouvernement du Québec  
Le ministre des Transports  
Le ministre responsable de la région de l'Estrie

Québec, le 26 février 2020

Monsieur Martin Saint-Laurent  
Maire  
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines  
3338, rue Principale  
Saint-Simon-les-Mines (Québec) G0M 1K0

**Objet :** Programme d'aide à la voirie locale  
Volet Redressement des infrastructures routières locales  
Projet : Réfection du rang Léry et de la route Cumberland  
Dossier n° : RIRL-2018-894  
N° SFP : 154198079 / N° de fournisseur : 68151

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que j'accorde à votre municipalité une aide financière maximale de 586 909 \$ pour le projet cité en objet. Les dépenses relatives à l'exécution de ce projet sont ainsi admissibles à compter de la date de la présente jusqu'au 31 décembre 2020.

Le versement de l'aide financière sera effectué conformément à l'article 11.3 de la section « Mesures particulières aux volets AIRRL et RIRL » des modalités d'application 2018-2021 du Programme d'aide à la voirie locale. Celles-ci sont disponibles sur le site Web du ministère des Transports à l'adresse suivante : [www.transports.gouv.qc.ca](http://www.transports.gouv.qc.ca).

Je vous invite à consulter le protocole de visibilité en annexe de cette lettre. Celui-ci précise votre engagement quant à la confidentialité de l'aide financière et à l'obligation d'informer le Ministère de toutes actions de communication liées à cette aide ou au projet subventionné, et ce, au moins 15 jours avant de procéder auxdites actions.

Pour toute communication et tout suivi du dossier, je vous invite à communiquer avec la Direction des aides aux municipalités, aux entreprises et aux individus par courriel à [aideVL@transports.gouv.qc.ca](mailto:aideVL@transports.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 418 646-0700, poste 22349.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Bonnardel

p. j. (1)  
N/Réf. : 20200217-17

Québec  
700, boul. René-Lévesque Est  
29<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1  
Téléphone : 418 643-6980  
Télécopieur : 418 643-2033  
[ministre@transports.gouv.qc.ca](mailto:ministre@transports.gouv.qc.ca)

Montréal  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone : 514 873-3444  
Télécopieur : 514 873-7886